



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S. DE LINSELLES**

-----  
**Séance du jeudi 10 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS, au lieu habituel de ses séances.

**Séance du Jeudi 10 JUILLET 2025**

1. Membres du Conseil d'Administration en exercice : **17**
2. Le Conseil d'Administration a été convoqué le **mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**Présents :**

Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS  
Mme Annie DUPONCHELLE, Première Adjointe  
Mr Damien BEHIN-CAU, Vice-Président  
Mme Catherine CAPOEN, Mme Fabienne LORENT, Mr Michel SPANNEUT, Conseillers Municipaux  
Mr PIRES Antony, conseiller délégué  
Mme Ghislaine LAMBLIN, Mme Francine DEFEVER, Mme Colette CATTEAU, Mme Marie-Claire DHALLUIN, Mme Muriel THUILLIEZ, Mr Lucien COCHETEUX, Mr Christian DORMIEU, Membres du Conseil d'Administration

**Pouvoirs :**

Mr Christophe TEMBREMANDE, Membre du conseil d'administration donne pouvoir à Annie DUPONCHELLE, Première adjointe

**Absents Excusés :**

Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe  
Mme DERYCKE-WAGNON Véronique, Conseillère municipale

---

**Délibération N°2025-07-01**

**DELIBERATION 1 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE VALLEE DE LA LYS, LA VILLE ET LE CCAS DE LINSELLES**

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS

Le plan national « Ma Santé 2022 » encourage la constitution de « Territoriales de Santé » qui visent à décloisonner le système de soins avec un bénéfice attendu en termes de fluidité des parcours de santé.

Une CPTS regroupe des professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser et se coordonner afin d'améliorer la prise en charge des patients, en favorisant la coordination des soins, l'accès aux soins et la prévention.

Ce dispositif facilite également le partage d'informations et le travail en réseau pour mieux répondre aux besoins de santé locaux. La CPTS peut aussi apporter sa contribution en cas de crise sanitaire.

Le financement et le soutien de la CPTS sont assurés par divers partenaires, notamment l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé, afin de garantir la pérennité du projet et le développement de nouvelles initiatives.

C'est dans ce cadre que s'est créée, l'association « la CPTS Vallée de la Lys ». Elle regroupe les communes Bousbecque, Comines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq, Warneton et Wervicq-Sud.

Au-delà des professionnels de santé et des établissements de santé, les CPTS sont ouvertes à tous les acteurs de la prévention et de promotion de la santé...

La CPTS de la Vallée de la Lys a donc invité toutes les collectivités de son territoire à signer une convention de partenariat pour :

- développer des actions communes de prévention et d'accès aux soins pour les habitants,
- favoriser la coordination entre les professionnels de santé, les services municipaux et les acteurs sociaux du territoire,
- faciliter l'information, et la sensibilisation des habitants aux problématiques de santé.

La convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe, définit les engagements et les modalités de moyens entre la CPTS Vallée de la Lys, la Ville et son CCAS, afin de collaborer aux enjeux de santé publique de son territoire. Cette convention prend effet à la date de signature, elle est renouvelable tacitement chaque année.

**Madame la Présidente du CCAS propose au Conseil d'administration de bien vouloir :**

- **APPROUVER** le principe de partenariat entre la CPTS Vallée de la Lys, la Ville et son CCAS,
- **AUTORISER** Madame Isabelle POLLET, Maire, à signer la convention correspondante et toute pièce y afférant, régissant les relations entre la CPTS, la Ville et le CCAS.

#### Décision

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS approuve le principe de partenariat entre la CPTS Vallée de la Lys, la Ville et son CCAS et autorise Madame Isabelle POLLET, Maire, à signer la convention correspondante et toute pièce

Transmis en Préfecture le 18/07/2025  
Acte exécutoire à dater de ce jour

